

# Difficulté ou conflit avec une institution, un professionnel de santé ?

## La Permanence téléphonique résidents et patients vous oriente

En tant que patient ou résident, vous rencontrez une difficulté avec votre médecin, un autre professionnel de la santé ou une institution de santé ou socio-éducative ? Vous constatez une telle difficulté en tant que tiers ? Vous avez besoin d'être orienté sur les possibilités qui s'offrent à vous ? Pour vous écouter et vous orienter, la Permanence Patients / Résidents du Canton est à votre service :

**021 316 09 87**

ou

[orientation.doleances@vd.ch](mailto:orientation.doleances@vd.ch)



Plus d'informations et horaires :



[www.vd.ch/plaintes-sante-social](http://www.vd.ch/plaintes-sante-social)



[www.vd.ch/plaintes-falc](http://www.vd.ch/plaintes-falc)